

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 24 Novembre 2022

Le Conseil municipal de Courbeville s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie le 24 novembre 2022, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël AMBROIS, maire, sur convocation du 23 novembre 2022.

Présents : AMBROIS Jean-Noël, DAVENEL Yannis, DANEELS David, DELAFOSSE Dominique, GAUVIN Mathias, DUBOIS Laurent, JAMIN-BOUHOURS Jérôme, GASPARD François, BRETON Robert, ESNAULT Angélique, et TOURTE Alexandra.

Absent(e)s excusé(e)s : JAMIN-BOUHOURS Jérôme.

Absent (e) : DAVENEL Yannis.

Est nommé Secrétaire de Séance : DANE

ORDRE DU JOUR

- **Délibération portant principe d'un provisionnement annuel des créances douteuses et contentieuses.**

- **Délibération portant sur les demandes de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2023 pour les projets de MAM et Aménagement du Bourg en priorité 1.**

- **Délibération portant sur les demandes de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2023 pour les projets Démolitions et Reconstruction du bâtiment sportif et salles des associations en priorité 2 point revu lundi prochain).**

- **Délibération pour demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne, au titre des amendes de polices pour le projet de Revitalisation, d'Aménagement et de Sécurisation du Bourg).**

- **Délibération portant sur la convention de mise à disposition d'un local entre la commune de Courbeville et le Foyer des Jeunes.**

- **Questions diverses.**

* **Adressage pour le Chemin du Puits et l'entrée au lieu-dit « La Miellerie »**

* **foyer des jeunes (compte rendu commission jeunesse et sports)**

* **heures éclairages (Proposition : Hiver 6h45 -> levée du jour, soir tombée de la nuit -> 21 h)**

* **bulletin municipal**

* **Montage déco de Noël**

* **Location salle des Loisirs**

Approbation du Procès-Verbal du 27/10/2022

Le Conseil Municipal adopte par 10 voix pour le Procès-Verbal du 27/10/2022.

1^{ère} Partie : Sujets à Délibérations

- **20221101 - Délibération portant principe d'un provisionnement annuel des créances douteuses et contentieuses.**

David DANEELS a fait la présentation.

Conformément à l'instruction M14, des provisions pour dépréciation des comptes de tiers "doivent être constituées lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Les provisions doivent être constituées à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune, à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

La comptable du service de gestion comptable (SGC) de Château-Gontier a proposé au Conseil Municipal, par mesure de simplification, de poser le principe d'un provisionnement annuel à hauteur de 25 % des créances douteuses et contentieuses, telles qu'elles apparaissent aux comptes : 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626 et 46726. En effet, les sommes non payées par les redevables de la commune dans un délai de 6 mois basculent automatiquement sur les différents comptes selon la nature de la créance.

Ainsi, à chaque fin d'exercice, le SGC transmettra à la commune le détail de ces comptes et il pourra être appliqué ce taux. Si les provisions déjà constituées s'élèvent à un montant supérieur au résultat obtenu, il sera procédé à une reprise de dotation. Si, au contraire, elles s'élèvent à un montant inférieur, une dotation complémentaire sera mandatée.

Au vu de ces éléments il a été demandé au Conseil Municipal de délibérer et de :

- Voter le principe d'un provisionnement annuel des créances douteuses et
- Autoriser Mr le Maire à mandater les comptes cités ci-dessus si nécessaires et à signer tous les documents nécessaires.

Après délibération et par 10 voix pour, le Conseil Municipal **VOTE** le principe d'un provisionnement annuel des créances douteuses et **AUTORISE** Mr le Maire à **mandater** les comptes ci-dessus si nécessaire et **à signer** tous les documents

- 20221102 - Délibération portant sur les demandes de subvention au titre de la DETR OU DSIL 2023 pour les projets de MAM, bibliothèque centre culturel, logement et Aménagement du Bourg en priorité 1.

La Commune de Courbeville a envisagé de faire une demande de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2023 pour les projets de MAM bibliothèque centre culturel, logement et Aménagement du Bourg en priorité 1 pour un coût approximatif de 1.839.855 € HT et 2.207.826 € TTC selon le tableau ci-dessous

Dépenses

Lots	HT	TTC
SURFACES		
DÉSAMIANTAGE - DÉMOLITIONS	36 810	44 172
TERRASSEMENTS - MACONNERIE - VRD	150 068	180 081
CHARPENTE ET OSSATURE BOIS	45 076	54 091
COUVERTURE MÉTALLIQUES ET BARDAGES	20 160	24 191
COUVERTURE - ZINGUERIE	22 765	27 318
MENUISERIES EXTÉRIEURES	58 200	69 840
METALLERIE - SERRURERIE	24 850	29 820

MENUISERIES INTÉRIEURES	37 021	44 425
ISOLATIONS - CLOISONS SÈCHES - PLAFONDS	77 693	93 232
PLOMBERIE - VENTILATION	63 800	76 560
CHAUFFAGE	63 250	75 900
ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	57 750	69 300
CARRELAGE - FAIENCE	19 808	23 769
PEINTURES - SOLS SOUPLES	31 065	37 278
TOTAL CONSTRUCTION	708 314	849 977
Maîtrise d'Œuvre		
Architecte	33 999	40 799
Bureau Contrôle - Test	22 666	27 199
Taxes	17 000	20 399
COUT MAM + ESPACE CULTUREL + LOGEMENT (1)	781 979	938 375
Lots	HT	TTC
Secteur 1 - Cœur de bourg	270 186	324 224
Secteur 2 - Abords de la MAM et plateau sportif	92 947	111 536
Secteur 3 - Rue du Pavillon	124 212	149 054
Secteur 4 - Rue des Sports	72 631	87 157
Secteur 5 - Rue des Doves	65 945	79 133
Secteur 6 - Rue d'Anjou	159 799	191 758
Secteur 7 - Rue de Bretagne	103 323	123 988
Secteur 8 - Rue du Verger	99 627	119 553
TOTAL TRAVAUX	988 669	1 186 403
Maîtrise d'Œuvre	48 445	58 134
Bureau Contrôle - Test	20 762	24 914
COUT AMENAGEMENT DU BOURG (2)	1 057 876	1 269 451
COUT TOTAL DU PROJET DE REVITALISATION (1) + (2)	1 839 855	2 207 826

RECETTES

Subventions collectivités

DETR	300 000
Fonds Régional de développement des communes	50 000
Département voirie	127 983
Département 2022	13 706
Département Nouveau contrat de territoire	11 880
Amende de police	32 000
Comcom réseaux eau	38 375
Aide bibliothèque Com-com Craon	40 355

Fonds de concours intercommunal

Autres subventions

Gal Sud	60 000
CAF	166 800
CEE	6 500
FCTVA	238 929
Fonds propres	29 686
Autofinancement	1 091 613
TOTAL RECETTES	2 207 826

- Considérant les projets de MAM, Bibliothèque, centre culturel, logement et Aménagement du Bourg en priorité 1,

- Considérant le coût estimatif à ce projet à 1 839 855 € HT et 2 207 826 € TTC selon le tableau de financement présenté ci-dessus,

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer, afin d'approuver ce projet et de solliciter une subvention au titre de la DETR ou DSIL auprès de la préfecture (Volet 1 Soutien aux services publics, aux commerces et à la revitalisation du centre bourg - Opération 1A – Opération globale de revitalisation du Bourg).

Après délibération et par 11 voix pour, le Conseil Municipal **APPROUVE** ce projet et **SOLLICITE** une **subvention au titre de la DETR ou DSIL** auprès de la préfecture. (Volet 1

Soutien aux services publics, aux commerces et à la revitalisation du centre bourg - Opération 1A – Opération globale de revitalisation du Bourg).

- 20221103 - Délibération portant sur les demandes de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2023 pour les projets Démolitions et Reconstruction du bâtiment sportif et salles des associations en priorité 2.

Acte reçu en Préfecture le 07/12/2022

La commune de Courbeville a envisagé de faire une demande de subvention au titre de la DSIL

pour les projets de Démolition et Reconstruction du bâtiment sportif et des salles des Associations en priorité 2 pour un coût approximatif de 741.199 € HT et 888.439 € TTC, selon le tableau ci-dessous.

Dépenses

Lots	HT	TTC
Terrain	5 000	5 000
Désamiantage	31 225	37 470
Terrassements - VRD	35 365	42 438
Démolition - Gros Œuvre	71 945	86 334
Charpente Ossature bois	91 973	110 368
Couverture Bardage	86 335	103 601
Menuiseries Extérieures Serrurerie	39 825	47 790
Menuiseries Intérieures	7 360	8 832
ISOLATIONS - CLOISONS SÈCHES - PLAFONDS	54 737	65 684
Plomberie -Sanitaire	69 370	83 244
Chauffage collectif - Ventilation	68 250	81 900
Electricité	41 780	50 136
Revêtements de sol et muraux	59 975	71 970

Peinture et sols souples	8 708	10 450
TOTAL CONSTRUCTION	671 847	805 216
Maîtrise d'Œuvre		
Architecte	32 009	38 410
Bureau Contrôle - Test	21 339	25 607
Taxes	16 004	19 205
COÛT DU PROJET	741 199	888 439

RECETTES

Subventions collectivités

	DSIL	296 480
Autres subventions		
	Gal Sud	40 000
	Autres FFF	10 000
	Département Nouveau contrat de territoire	11 880
	Département rénovation bâtiment sportif	
	Agence nationale du sport	
	CEE	6 500
FCTVA		145 740
Fonds propre		11 084
Autofinancement		366 756
TOTAL RECETTES		888 439

- Considérant les projets Démolitions et Reconstruction du bâtiment sportif et des salles pour les Associations,

- Considérant le coût estimatif à ce projet à 741.199 € HT et 888.439 € TTC selon le tableau de financement présenté ci-dessus,

Il a été demandé au Conseil Municipal de délibérer, afin d'approuver ce projet et de solliciter une subvention au titre de la DSIL auprès de la préfecture (Volet 3 – Transition écologique – équipements communaux et intercommunaux – Opération 3E – Constructions, restructurations et extensions d'équipements sportifs de plein air)

Après délibération et par 11 voix pour, le Conseil Municipal **APPOUVE** ce projet et **ASOLLICITE** une **subvention au titre de la DETR ou DSIL** auprès de la préfecture. (Volet 3 – Transition écologique – équipements communaux et intercommunaux – Opération 3E – Constructions, restructurations et extensions d'équipements sportifs de plein air)

- 20221104 - Délibération pour demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne, pour l'année 2023 au titre des amendes de polices pour le projet de Revitalisation, d'Aménagement et de Sécurisation du Bourg.

Acte reçu en Préfecture le 07/12/2022

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Cette aide est subventionnable au taux cible de 25 % d'une dépense subventionnable plafonnée à hauteur de 40 000€ HT. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Mayenne au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Revitalisation, Aménagement et Sécurisation du Bourg avec :
 - * Création de ralentisseurs
 - * Création de voies douces

Cette opération est estimée à **1 839 855 € HT**
détaillé selon le tableau prévisionnel ci-dessous :

Dépenses

Lots	HT	TTC
SURFACES		
DÉSAMIANTAGE - DÉMOLITIONS	36 810	44 172
TERRASSEMENTS - MACONNERIE - VRD	150 068	180 081
CHARPENTE ET OSSATURE BOIS	45 076	54 091
COUVERTURE MÉTALLIQUES ET BARDAGES	20 160	24 191
COUVERTURE - ZINGUERIE	22 765	27 318
MENUISERIES EXTÉRIEURES	58 200	69 840
METALLERIE - SERRURERIE	24 850	29 820
MENUISERIES INTÉRIEURES	37 021	44 425
ISOLATIONS - CLOISONS SÈCHES - PLAFONDS	77 693	93 232
PLOMBERIE - VENTILATION	63 800	76 560
CHAUFFAGE	63 250	75 900
ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	57 750	69 300
CARRELAGE - FAIENCE	19 808	23 769
PEINTURES - SOLS SOUPLES	31 065	37 278
TOTAL CONSTRUCTION	708 314	849 977
Maîtrise d'Œuvre		
Architecte	33 999	40 799
Bureau Contrôle - Test	22 666	27 199
Taxes	17 000	20 399
COÛT MAM + ESPACE CULTUREL + LOGEMENT (1)	781 979	938 375
Lots	HT	TTC
Préparation de chantier	45 000	54 000
Voiries	282 563	339 076
Stationnement en dalles béton engazonné	61 889	74 267
Zone piétonne	227 603	273 124
Bordures	183 475	220 170
Réseaux	76 750	92 100
Espaces verts	54 989	65 987
		0
Mobiliers urbains	56 400	67 680
TOTAL TRAVAUX	988 669	1 186 403
Maîtrise d'Œuvre	48 445	58 134

Bureau Contrôle - Test	20 762	24 914
COÛT AMÉNAGEMENT DU BOURG (2)	1 057 876	1 269 451
COÛT TOTAL DU PROJET DE REVITALISATION (1) + (2)	1 839 855	2 207 826

RECETTES**Subventions collectivités**

DETR	300 000
Fonds Régional de développement des communes	50 000
Département voirie	127 983
Département 2022	13 706
Département Nouveau contrat de territoire	11 880
Amende de police	32 000
Comcom réseaux eau	38 375
Aide bibliothèque Com-com Craon	40 355
Fonds de concours intercommunal	

Autres subventions

Gal Sud	60 000
CAF	166 800
CEE	6 500
FCTVA	238 929
Fonds propres	29 686
Autofinancement	1 091 613
TOTAL RECETTES	2 207 826

Au vu des éléments exposés sur le tableau prévisionnel ci-dessus, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer et de valider la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne, au titre des amendes de police pour un montant de **32000 € HT**, pour le projet de Revitalisation, d'Aménagement et Sécurisation du Bourg.

Après délibération et par 11 voix pour, le Conseil Municipal **VALIDE** la **demande de subvention** auprès du Conseil Départemental de la Mayenne **au titre des amendes de police** pour un montant de **32000 € HT** pour le projet de Revitalisation, d'Aménagement et Sécurisation du Bourg.

- 20221105 - Délibération portant sur la convention de mise à disposition d'un local entre la commune de Courbeville et le Foyer des Jeunes.

Acte reçu en Préfecture le 07/12/2022

La commission Jeunesse a rencontré le nouveau bureau du Foyer des Jeunes le lundi 21 novembre 2022. Un local va être mis à disposition de la commune auprès du Foyer des Jeunes, mise à disposition qui doit faire l'objet d'une convention et d'un règlement intérieur qui définit les conditions de la mise à disposition et la répartition des charges. (Le projet de convention est joint à la présente délibération).

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer et :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'une salle auprès du Foyer des Jeunes, ainsi que le règlement intérieur présentés ci-dessus et d'autoriser Mr le Maire à signer ladite convention.

Après délibération et par 11 voix pour, le Conseil Municipal **APPROUVE** la mise à disposition d'une salle auprès du Foyer des Jeunes, ainsi que le règlement intérieur joint, et **AUTORISE** Mr le Maire à signer ladite convention.

2ème Partie :
Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir au maire.

NEANT

3ème Partie
Questions et Informations diverses

*** Adressage pour le Chemin du Puits et le lieu-dit « La Miellerie.**

Jean-Noël Ambrois doit donner la distance entre Route des Pommiers et le lieu-dit puis le communiquer à la Poste, et l'entrée au lieu-dit « La Miellerie » (panneau à déplacer sur la route de l'Audussière.

*** Heures éclairages**

Une proposition a été faite : Pendant l'Hiver l'éclairage se ferait le matin de 6h45 jusqu'au levée du jour, et le soir de la tombée de la nuit jusqu'à 21 h.

*** Bulletin municipal :**

La commission « Bulletin municipal se réunira le samedi 26 novembre 2022 à 14 H.

*** Montage déco de Noël :**

Le Montage déco de Noël aura lieu le lundi 05 décembre 2022 à 14 H

*** Location salle des Loisirs :**

Il est rappelé que les associations de Courbeville peuvent louer la salle des loisirs à titre gratuit, une fois par an, ensuite cela devient payant. De plus il est utile de rappeler que celle-ci doit être rendue propre.

*** Béton sous cabane des abris remplaçants foot.**

Le béton est à refaire. Le problème est à revoir avec l'agent communal.

*** Vœux du maire :**

La cérémonie des vœux du maire aura lieu le vendredi 6 janvier 2023 à 19 h00.

*** Repas conseil :**

Le Repas du Conseil municipal aura lieu le vendredi 3 mars 2023.

Agenda

	Date	Heure	Lieu	Objet
Mardi	10 janvier 2023	20h00	Mairie	Réunion des adjoints
Jeudi	19 janvier 2023	20h30	Salle du Conseil Municipal	Conseil Municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures 50.

Le secrétaire de séance,

Le Maire

David DANEELS

Jean-Noël AMBROIS

Nom-Prénom	Fonction	Signature
AMBROIS Jean-Noël	Maire	
DAVENEL Yannis	1 ^{er} adjoint	Absent
DANEELS David	2 ^{ème} adjoint	
BRETON Robert	3 ^{ème} adjointe	
BANNIER Géraldine	Conseillère Municipale	
ESNAULT Angélique	Conseillère Municipale	
DELAFOSSÉ Dominique	Conseiller Municipal	
DUBOIS Laurent	Conseiller Municipal	
GASPARD François	Conseiller Municipal	
GAUVIN Mathias	Conseiller Municipal	
JAMIN BOUHOURS Jérôme	Conseiller Municipal	Absent excusé
POINTEAU Sandra	Conseillère Municipale	
TOURTE Alexandra	Conseillère Municipale	

TABLE CHRONOLOGIQUE

N° Délibération	Objet	Acte reçu en Préfecture le
20221001	Délibération portant principe d'un provisionnement annuel des créances douteuses et contentieuses	07/12/2022
20221002	Délibération portant sur les demandes de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2023 pour les projets de MAM, Bibliothèque, centre culturel, logement et Aménagement du Bourg en priorité 1.	07/12/2022
20221003	Délibération portant sur les demandes de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2023 pour les projets Démolition et Reconstruction du Bâtiment sportif et salle des associations en priorité 2.	07/12/2022
20221004	Délibération portant sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne, pour l'année 2023 au titre des amendes de polices pour le projet de Revitalisation, d'Aménagement et de Sécurisation du Bourg.	07/12/2022
20221005	Délibération portant sur la convention de mise à disposition d'un local entre la commune de Courbeville et le Foyer des Jeunes.	07/12/2022

TABLE THEMATIQUE

Nomenclature	Objet
7.1.8 Autres décisions budgétaires.	Délibération portant principe d'un Provisionnement annuel des créances douteuses et contentieuses
7.5.2 Subventions accordées aux collectivités.	Délibération portant sur les demandes de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2023 pour les projets de MAM, Bibliothèque, centre culturel, logement et Aménagement du Bourg en priorité 1.
7.5.2 Subventions accordées aux collectivités.	Délibération portant sur les demandes de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2023 pour les projets Démolition et Reconstruction du Bâtiment sportif et salle des associations en priorité 2.
7.5.2 Subventions accordées aux collectivités.	Délibération portant sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne, pour l'année 2023 au titre des amendes de polices pour le projet de Revitalisation, d'Aménagement et de Sécurisation du Bourg.
8.2.4. Enfance, Famille.	Délibération portant sur les modalités du temps de travail à Courbeville (35 heures ou 1607 h annualisée).